

Mesurer les différentes consommations et la production de déchets

DESCRIPTIF

Mettre en place un **outil de gestion et de management de l'entreprise** des différentes consommations et productions qui permet de :

- mettre en exergue les points d'amélioration attendus lors du pré-diagnostic initial ;
- évaluer les potentielles améliorations ou des besoins pour de nouvelles actions ;
- repérer les surconsommations inhabituelles (fuites d'eau, surdosage des produits de nettoyage, etc.), notamment en étudiant les factures ;
- intégrer les achats de papiers (papier toilette, enveloppes, etc.), le nombre d'impressions et, plus largement, des fournitures ou consommables ;
- communiquer les résultats auprès du personnel et de la clientèle.

Choisir une unité de mesure adaptée et la pondérer :

- l'énergie en kWh, grâce à un coefficient de conversion si nécessaire ;
- l'eau en litre (plus lisible que les mètres cubes) ;
- les produits d'entretien en litre ou en kilo, et, si les deux unités existent, conserver le coefficient de conversion dans l'outil de suivi ;
- les déchets en kilos en les distinguant en catégories notamment au regard de l'obligation « tri 5 flux » et du gaspillage alimentaire (voir fiches 23, 25) ;
- les papiers et impressions en unité.

Pondérer les résultats par la fréquentation en les divisant par le nombre de nuitées correspondant (nombre de nuit x nombre de client).

Mettre en place des outils et procédures :

Prévoir le recueil des données chiffrées pour :

- les produits d'entretien sur facture ou lors de l'inventaire ;
- l'eau et les énergies via les compteurs voire, si existant, les sous-compteurs pour une analyse plus fine des différents usages (chambres/locatifs, terrain/piscine, blanchisserie, cuisines ou appareils spécifiques) ;
- les déchets, par pesée des poubelles ou multiplication du nombre de bacs sortis par leur volume selon remplissage (exemple : 1 bac de 660 litres plein aux $\frac{3}{4}$ donne $660 \times 0,75 = 495$ L de déchets). Définir une personne référente et lui transmettre la démarche de compilation.

Déterminer la fréquence de ces recueils : annuels, mensuels, hebdomadaires, quotidiens, etc. Le minimum est une fois par an ; mais il peut être pertinent de relever certaines données plus fréquemment (exemple : consommation d'eau).

Exploiter les résultats :

- comparer les résultats obtenus d'une année sur l'autre, mois par mois en utilisant un tableur et des graphiques, plus visuels ;
- analyser les évolutions pour s'assurer de la pertinence des actions menées et, en cas de dégradation, identifier les pistes de progrès qui pourront enrichir le programme d'action.



INVESTISSEMENT

- Coût salarial lié au temps passé.
- Installation de compteurs divisionnaires :
 - électricité : de 35 à 350€ ;
 - eau : de 25 à 575€.
- Prix variables selon les fonctionnalités proposées.

RETOUR SUR INVESTISSEMENT

< 1 an.

GAINS

- Selon Étude d'impact de l'ADEME – 2017 :
- 27 % sur l'eau ;
 - 31 % sur l'électricité ;
 - 47 % sur le gaz ;
 - 28 % sur les déchets non triés.

AIDES

Agence de l'eau : subventions pour les études, travaux et équipements de procédés économes permettant aux activités économiques de réaliser des économies d'eau consommée : <https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home.html>.

RÉFÉRENCE RÉGLEMENTAIRE

Sans objet.

CRITÈRES ÉCOLABEL EUROPÉEN

C 5 : suivi de la consommation.
C 27 : suivi de la consommation : compteurs divisionnaires d'énergie et eau.

Camping Domaine de Kerpenhir – Locmariaquer (56)

Suivi journalier des consommations d'eau, mensuel de l'électricité, annuel de produits chimiques et à chaque départ d'un client, pour la production de déchets. Présence de sous-compteurs d'eau et d'électricité sur chaque emplacement de locatif.

Affichage des résultats sous forme de graphiques à l'accueil pour l'information du personnel et de la clientèle.

POINTS DE VIGILANCE

- Réaliser régulièrement les relevés en les envisageant de la manière la plus simple et opérationnelle possible.
- Concevoir les outils avec les personnes responsables des relevés.

BÉNÉFICES ATTENDUS

- Prendre conscience de la situation grâce aux indicateurs chiffrés.
- Maîtriser les coûts du poste « énergie » pour négocier un meilleur contrat.
- Maîtriser les coûts du poste « déchets » en minimisant leur production et en améliorant le tri.
- Contribuer au pilotage du management environnemental.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Calculatrice de conversion des unités énergétiques : <http://atee.fr/management-de-lenergie-outils-du-responsable-energie/calculatrice-de-conversion-des-unites>.
- Gaz de ville : www.grdf.fr/particuliers/services-gaz-en-ligne/coefficient-conversion.
- ÉCOLABEL TOOLBOX (voir Annexe 3) : fiches « Solutions techniques » – Suivi des consommations d'énergie.